



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crise sanitaire et opticiens

Question écrite n° 38212

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation des opticiens qui, exerçant dans les centres commerciaux de plus de 10 000 mètres carrés, sont dans l'obligation de fermer. Cette profession est pourtant reconnue de première nécessité dans les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Toutefois, ces professionnels installés dans des centres commerciaux de plus de 10 000 mètres carrés sont contraints de cesser leur activité, alors que les opticiens installés hors des centres commerciaux demeurent ouverts afin d'assurer la continuité des besoins visuels des citoyens. Il est donc nécessaire de rétablir une équité entre professionnels. Elle lui demande s'il serait possible que les opticiens installés dans les centres commerciaux de plus de 10 000 mètres carrés, puissent rouvrir, au minimum sur rendez-vous dans le respect des règles sanitaires.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise sanitaire, les choix du Gouvernement ont toujours été conditionnés par une volonté de protection sanitaire des Français. C'est bien cet objectif qui a présidé notamment à la question des décisions d'autorisation ou d'interdiction d'accueil du public pour les commerces. Pendant toute cette période où l'activité était fortement limitée en raison des mesures prises pour freiner la propagation de l'épidémie, le Gouvernement a soutenu économiquement l'ensemble des entreprises impactées. Elles ont pu bénéficier des dispositifs d'accompagnement mis en place depuis le début de la crise sanitaire tel que le fonds de solidarité, le chômage partiel, les prêts garantis par l'Etat (PGE), ou encore le dispositif d'exonération de cotisations pour les entreprises fermées administrativement. Cet accompagnement a permis à l'ensemble des commerces de rouvrir à compter du 19 mai dernier dans des conditions économiques satisfaisantes.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38212

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 avril 2021](#), page 3383

Réponse publiée au JO le : [7 décembre 2021](#), page 8710